



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 52101

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de l'enseignement agricole et plus particulièrement au projet de réduction importante des moyens alloués par l'État au fonctionnement de ces établissements en Haute-Normandie dès la prochaine rentrée scolaire. En effet, l'application draconienne des restrictions budgétaires risque de conduire à mettre en difficulté les établissements de l'enseignement agricole public. À la rentrée scolaire 2008, l'enseignement agricole a accueilli dans notre pays 173 000 élèves, 31 000 apprentis, 13 000 étudiants et 117 000 stagiaires. La formation agricole et tous ceux qui en dépendent ne peuvent donc pas être négligés dans un grand pays agricole telle que la France tournée vers le développement de l'agriculture durable. En Haute-Normandie, l'enseignement agricole a réalisé sa restructuration au cours des dernières années. Par conséquent, toute nouvelle fermeture de classe ou baisse de moyens pénaliserait l'offre de formation agricole. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des mesures qu'envisage le Gouvernement pour ne pas mettre en péril l'avenir de l'enseignement agricole public et pour offrir à tous les jeunes, qui s'y intéressent, la possibilité d'intégrer sans contrainte cette filière.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Comme vous le savez, la maîtrise des dépenses publiques suppose à tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Cependant, la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement agricole s'est depuis traduite par un nouvel effort budgétaire, qui lui permet de bénéficier de moyens supplémentaires dès la prochaine rentrée scolaire. Le programme 143 « enseignement technique agricole » a ainsi été redynamisé grâce à un complément de 132 équivalents temps plein (ETP). À l'occasion de sa rencontre avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a affirmé sa volonté, de tout faire pour garantir dans les années à venir l'identité et la force de cet enseignement. Sa conviction est que cet enseignement public est essentiel à la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, mais qu'il doit évoluer en affirmant ses missions et ses priorités. C'est dans cet esprit que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ouvrira en septembre 2009 les assises de l'enseignement agricole public afin de définir collectivement les objectifs que nous souhaitons lui assigner.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52101

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5714

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8045